

Commission mixte environnement

Date : 29/06/2010

Présents: Monsieur FERRÉ, *Adjoint délégué à l'environnement* ; Monsieur BEILLEVAIRE, Madame BRIAND, *Conseillers Municipaux* ; Madame MIQUELESTORENA, Monsieur LOC'H, *Les Amis de Saint-Brevin*, Monsieur HANRIOT - *APLEM* ; Madame BOUIN, Monsieur GENEST - *Nature Environnement Brevinois* ; Madame LAPORTE - *Club des Mimosas* ; Monsieur DUPONT, Monsieur MARTIN, Monsieur LEPAGE - *Services Techniques Municipaux*.

Excusés: Monsieur TOURET, Madame DUMAS, Monsieur BERTRAND, Madame MORIN, Monsieur JARNEAU, Madame DEBUR, Monsieur BOYET, Monsieur BORIE, Monsieur HOUDAILLE, Monsieur SOULAT.

Ordre du Jour : I - Abattage et reboisement
II - Biodiversité
III - Plan de désherbage
IV - Questions diverses

I - Abattage et reboisement

Présentation d'une nouvelle procédure (actuellement en test) pour toute demande d'abattage d'un arbre viable d'un point de vue mécanique et physiologique et ne présentant pas de nuisance majeure à court terme :

- L'autorisation d'abattre est conditionnée à une replantation préalable.
- Le demandeur s'engage par écrit à replanter avant d'abattre.
- Le nombre d'arbres à replanter est fonction de l'espace disponible et du boisement existant.
- Contrôle des replantations par les Services Techniques Municipaux.

Les interrogations soulevées par cette procédure :

- La durée de contrôle des replantations ? Jusqu'à ce que l'arbre replanté soit pérenne ?
- Les essences à replanter. Du pin systématiquement ?

Suggestions :

- Faire connaître cette procédure aux Brevinois.
- La Commune peut fournir les arbres à replanter.
- Essences adaptées aux petites surfaces de terrains.
- Le contrôle exercé par la Commune doit être plus incitatif que répressif. Néanmoins, dans le cadre du futur PLU, le fait, pour abattre un arbre, de remplir un formulaire de déclaration préalable (document d'urbanisme) pour toutes les parcelles astreintes à l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme, permettra de sanctionner si nécessaire.
- Associer les élagueurs à cette procédure (réunion d'information et d'échange à l'automne). Ces derniers pourraient également souscrire à une charte de « bonne conduite ». Nature Environnement Brevinois a commencé à en rédiger une.

Semis naturels : D'autre part, une action forte doit être menée pour favoriser le développement des semis de pins naturels qui ont plus de chance de devenir un pin adulte que les pins en godet.

A cet effet, lors d'une demande d'abattage par un particulier, les services techniques municipaux peuvent inventorier et baliser les semis de pins au moyen d'un tuteur en bambou et encourager le demandeur à prendre soin « des petits ».

Cette démarche doit aussi s'appliquer sur le domaine public.

Comment déterminer l'âge d'un arbre ? La seule technique fiable est d'effectuer un carottage à l'aide d'une tarière afin de compter les cernes de croissances annuels de l'arbre. Mais cette technique est traumatisante pour le végétal et n'a pas de raison d'être pour la forêt urbaine Brevinoise.

Arbres d'alignement : le choix de l'essence doit tenir compte du boisement proche existant et des contraintes (réseaux enterrés et aériens, densité de circulation...). Certains paulownias situés avenue du 11 Novembre sont morts. Lors de leur remplacement, il faudra intégrer tous ces critères.

II - Biodiversité

Chantier de préservation d'une orchidée : Sur une parcelle départementale répertoriée en Espace Naturel Sensible, avenue Alexandre Bernard. 60 jeunes pins ont été coupés début mars afin de préserver une station d'Ophrys araignée menacée de disparition avec le développement des résineux.

Chantier d'éradication de l'Anthémis : Sur une parcelle départementale répertoriée en Espace Naturel Sensible, avenue des Cigales. L'anthemis maritima est une plante invasive méditerranéenne qui se développe sur la dune grise au détriment des espèces locales protégées comme l'œillet des dunes ou la luzerne marine. Un arrachage manuel a été effectué fin juin.

Chantier d'éradication de l'hydrocotyle : Sur la mare Communale située avenue de la Cathelinière. L'hydrocotyle fausse renoncule est une plante aquatique invasive originaire d'Amérique. Son développement très rapide provoque un déséquilibre du milieu où elle se trouve. Une intervention mécanique par les Services Techniques Municipaux est prévue fin juillet pour enlever le plus gros. Courant septembre, un chantier manuel de finition aura lieu avec la collaboration des associations Nature Environnement Brevinois et Bretagne Vivante.

Fauchage : Il faudrait éviter à l'avenir de faucher les massettes et les roseaux sur le bas côté de l'avenue du Pré Aux Belles.

III - Plan de désherbage

Afin de préserver la ressource en eau, l'état s'est fixé comme objectif une réduction de 50% des quantités de pesticides employées d'ici 2018 (plan écophyto 2018). D'autre part, la réglementation en matière d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des cours et points d'eau, s'est considérablement durcie (traitement interdit à moins d'un mètre, aucune application possible sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts).

Pour répondre à ces exigences, la Commune se doit de réduire significativement l'application d'herbicides tout en maintenant des rues « propres ».

Trois niveaux d'entretien définis :

- Niveau 1 = entretien intensif : centre ville des Pins et de l'Océan. Etat de propreté maximal. Zéro adventices, élimination du substrat.
- Niveau 2 = entretien intermédiaire : axes principaux. Surfaces enherbées ou en cours d'enherbement, la hauteur de l'herbe étant maîtrisée.
- Niveau 3 = entretien extensif : axes secondaires. Surfaces dont l'enherbement est maîtrisé une à deux fois par an.

Techniques d'entretien alternatives à tester :

- Brosse à conducteur marchand. Adaptée au désherbage des trottoirs et des pieds de murs, suppression du substrat (action préventive).
- Tondeuse mulching à rayon de braquage zéro. Tonte rapide des petites surfaces enherbées.
- Augmenter la part de nettoyage et désherbage manuel.

Les étapes de test des techniques alternatives vont prendre du temps.

Propositions d'aménagements :

- Continuer à laisser certaines surfaces s'enherber tout en communiquant sur la démarche via des panneaux (ex : place Bougainville, chemin côtier...).
- Paillage des pieds d'arbres et de massifs pour supprimer à terme les traitements sélectifs.
- Plantation de sédums et autres plantes très résistantes sur les ronds points et îlots.

Encourager la plantation de pas de porte : distribution de plantes et graines (non stériles pour permettre la pollinisation et favoriser la biodiversité) par la Commune, conseils. Nature et Environnement Brevinois peut prendre le relais lors de sa bourse aux végétaux.

Communiquer et faire évoluer les mentalités : agents communaux, particuliers, écoles...

IV - Questions diverses

Boivre : Le chenal du Boivre a été comblé fin juin afin de sécuriser l'accès à la plage et d'éliminer les risques de noyade à marée haute dans le chenal.

Si le niveau d'eau dans les marais remonte durant la saison estivale suite à de fortes pluies, la pompe sera remise en fonction pour évacuer les eaux. La plage des Rochelets sera alors provisoirement fermée, la qualité des eaux des baignades n'étant plus garantie.

Les trois résultats d'analyse des eaux de baignades depuis début juin sont bons.

Zones humides : Mr Manteau (Ouest Aménagement) a laissé entendre que la future réglementation du SAGE, en matière de zones humides, ne s'imposait pas au PLU. Nature Environnement Brevinois demande que cela soit vérifié.

Cheminement équestre dune de l'Ermitage : La signalétique et le balisage ne sont pas correctement entretenus. Les piétons empruntent le cheminement.

A court terme, le souhait est d'interdire totalement l'accès aux plages pour les chevaux, dans l'optique de se conformer à la future Loi sur l'eau, applicable en 2015.

Réglementation sanitaire des restaurants de plage : Les installations sont aux normes.

Réflexe Environnement : Le réflexe environnement du mercredi 23 juin préconise d'arroser son jardin le matin plutôt que le soir ? Cela permet de minimiser les risques d'attaques cryptogamiques du feuillage et des racines.